

PLAN GUIDE LA CHAPELLE-DES-MARAIS



Action n° 14	Nom : Éco-parc de Penlys		
Orientation stratégique Révéler Lier	Statut de l'action En projet	Niveau de priorité médian	Section cadastrale concernée : UQb

Descriptif général de l'action	<p><u>Contexte :</u> Le « parc de Penlys » est un vaste espace vert (env. 1,3 ha) situé au cœur d'un quartier pavillonnaire à 400 mètres à l'est du cœur de bourg. Il est principalement composé de prairies, dont certaines sont entretenues par du pâturage de chevaux (appartenant à un propriétaire privé), d'autres surfaces sont boisées. Il donne accès via à un cheminement à d'autres espaces verts situés le long de la RD33.</p> <p>Très confidentiel, ses accès sont discrets et il n'est pas indiqué depuis la rue de Penlys qui permet d'y accéder. D'autres accès (tout aussi discrets) sont possibles depuis le quartier pavillonnaire (rue des Hauts de Penlys).</p> <p>Aujourd'hui il fait plutôt office de parc du quartier que de parc communal, alors qu'il est le plus grand espace vert du centre-bourg.</p> <p><u>Descriptif général / moyens d'actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> → Poursuivre la mise en place de jeux et de mobilier de repos → Mettre en place une concertation → Mettre en valeur la variante du chemin du Héron qui traverse le parc pour le faire découvrir
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'analyse des usages, besoins et attentes des habitants de la Chapelle-des-Marais en termes d'espaces verts et de loisirs à l'échelle du centre-bourg (concertation et autres partenaires) • Améliorer la visibilité de ce parc, méconnu au sein du centre-bourg • Valoriser la vocation d'"éco-parc" du site
Contenu de l'action	<p>1/ Poursuivre la mise en œuvre de jeux et de mobilier de repos</p> <ul style="list-style-type: none"> → Pose de jeux et de mobilier de repos réalisée en juin 2024 (dans le cadre de la commission municipale « Enfance – Jeunesse – Vie scolaire ») <p>2/ Mettre en place une concertation avec les Marais-Chapelains et les riverains du site</p> <ul style="list-style-type: none"> → pour définir la vocation et les futurs aménagements pour ce site : usages, pérennisation de la vocation « d'éco-parc » et de l'entretien extensif par du pâturage <p><u>Pistes d'actions possibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre d'une signalétique claire identifiant le parc, ses accès et temps de parcours pour y accéder (se référer à la signalétique du PnrB) - mise en œuvre d'un parcours sportif - réflexion sur des usages (agrès, parcours sportif adapté) en lien avec l'EHPAD à proximité - mise en œuvre de jardins partagés - entretien extensif, pâturage - développement des supports de biodiversité (polinisateurs), hôtel à insectes, prairie à polinisateurs (en lien avec les actions sur les pollinisateurs mises en œuvre par le PnrB) - réflexion sur la diminution des impacts liés à la pollution lumineuse (cf. trame noire/PnrB) <p>3/ Mettre en œuvre les actions retenues</p>

Maitre d'ouvrage	Commune de La Chapelle-des-Marais
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Parc Naturel Régional de Brière (PnrB) • CPIE Loire Océane (pédagogie, chantiers de restauration) • Commission « Enfance – Jeunesse – Vie scolaire » • Riverains • LPO • CAUE (concertation) • CEREMA (sentier de nature) • Etat (fond vert, axe 2)
Calendrier prévisionnel	<p>Court terme (2024-2026)</p> <ul style="list-style-type: none"> → 2024 : Mise en place de jeux et de mobilier de repos (réalisé) → 2025 : Mise en place d'une concertation <p>Moyen terme (2026-2032)</p> <ul style="list-style-type: none"> → Selon résultats, orientations et arbitrage de la concertation → Mise en œuvre des préconisations par phase ET/OU selon actions retenues → Consultation d'un bureau d'études de paysage
Coût global prévisionnel ou définitif	<p>Etudes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une concertation <p>Travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pose du mobilier (jeux et mobilier de repos) : 12 200 € • Selon résultat de la concertation et arbitrage : étude (BE Paysage) et/ou travaux
Plan de financement prévisionnel (fonds mobilisables)	<ul style="list-style-type: none"> • CEREMA : appel à projet sentier de nature (créer et mettre en valeur des sentiers ou des tronçons de sentiers) <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Le développement ou l'aménagement de sentiers de marche et de randonnée : les études et travaux d'aménagement peuvent être financés ;</i> ○ <i>Les travaux de restauration écologique et paysagère des abords des sentiers, notamment les actions pour l'accueil du public, la sensibilisation, la renaturation</i> • CAUE : participation citoyenne <i>(dans le cadre d'un projet de construction, de rénovation urbaine, de valorisation du patrimoine ou d'aménagement du territoire, le CAUE dans son rôle d'aide à la décision peut accompagner une collectivité pour : mener un travail d'animation, de médiation, de sensibilisation et de participation des citoyens pour parfaire une commande publique.)</i> • État : Fond vert axe 2 (renaturation des sols et espaces urbains) <i>Création, restauration, gestion écologique de parcs et jardins. Projet d'agriculture urbaine favorable à la biodiversité...</i> • Département de Loire Atlantique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Sollicitation au titre de l'implantation d'équipements sportifs extérieurs
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ml de sentiers créés/améliorés • Nombre de jalonnements signalétiques implantés • Fréquentation et nombre de manifestations •
Liens autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> •
Autres fiches actions liées Annexes	<ul style="list-style-type: none"> • FA 17 : requalification des espaces publics et stratégie paysagère • FA 18 : schéma de principe des mobilités